Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-262101066-20251203-DEL_2025_69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/12/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 décembre 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 26 novembre 2025.

Membres présents : (11) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, M. BERTHIER, Mme TENENBAUM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, M. JASPART.

Membres excusés *représentés* : (5) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUEMARD représentée par Mme CHOLLET, Mme LECOMTE représentée par Mme TENENBAUM, Mme JACQUENET représentée par Mme GINDRE, Mme VIAN représentée par M.FOUILLOT.

Membres excusés : (1) : M. FAVERJON.

Objet : Cité éducative – Recettes en subventions

L'État a reconduit le label « cité éducative » de la ville de Dijon pour la période 2025 – 2027. Le conseil d'administration du CCAS a approuvé le 2 juillet dernier l'ensemble des conventions liées à la cité éducative.

Les crédits de l'État et du CCAS permettent de mettre en œuvre des projets et des actions qui concours à la réussite du parcours éducatif des enfants scolarisés dans les écoles et les collèges des quartiers politique de la ville (Grésilles et Fontaine d'ouche). Certaines actions font l'objet d'un cofinancement.

1) Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or au CCAS pour l'emploi d Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE)

Depuis 2023, la cité éducative a renforcé l'ingénierie des projets en direction des enfants âgés de 2 à 4 ans et de leurs parents en recrutant deux Éducatrices de Jeunes Enfants (EJE). En effet, leur expertise en développement de l'enfant, en accompagnement des familles et en coordination partenariale répond pleinement aux objectifs de prévention et de réussite éducative.

Les EJE interviennent précocement auprès des enfants de moins de 6 ans, période cruciale de leur développement cognitif, affectif et social. Leur intervention permet :

- D'observer et de repérer les signes de vulnérabilité ou de retard de développement.
- De proposer des réponses éducatives adaptées pour prévenir les ruptures de parcours.
- D'accompagner les familles dans une logique de coéducation et de soutien à la parentalité.

Ces professionnelles sont positionnées dans les quartiers prioritaires de la ville de Dijon et interviennent au sein des dispositifs MTA (Maisons des Tout-Petits Associées) et dans les classes de toute petite et petite section. Leur rôle est transversal, à la croisée des enjeux éducatifs, sociaux et familiaux. Elles agissent en lien étroit avec les écoles, les familles et les partenaires du territoire.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or met en œuvre et soutien les actions en faveur :
- de la petite enfance,
- de l'enfance et de la jeunesse,
- du soutien à la parentalité,
- de l'habitat et du cadre de vie,
- des personnes en situation de précarité.

A ce titre, la CAF de la Côte d'Or finance le fonctionnement des structures qui poursuivent les mêmes actions et a accordé **une subvention de 57 296 €** au CCAS pour financer les postes d' EJE de la cité éducative en 2025. Ce soutien devrait être maintenu en 2026 et 2027.

2) Subvention de la Société Opérationnelle de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (SOFUB) au CCAS pour soutenir le programme « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV)

L'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge est un enjeu primordial pour pérenniser son usage à l'âge adulte. Il permet d'inscrire durablement la pratique du vélo comme un moyen de transport quotidien, pratique, bon pour la santé et économe en énergie. Pour participer à généraliser l'apprentissage par les enfants de cette solution de mobilité, la cité éducative met en œuvre le programme Savoir Rouler à Vélo dans le cadre du mouvement national « Génération Vélo ».

Ce programme est piloté par la Société Opérationnelle de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (SOFUB). Il permet d'intensifier le déploiement du Savoir Rouler à Vélo auprès des enfants de 6 à 11 ans et de participer à faire émerger une génération vélo. Le dispositif du Savoir Rouler à Vélo est destiné à favoriser l'adoption du vélo par les jeunes générations via un apprentissage de 10 heures minimum qui vise à leur permettre de devenir autonomes à vélo avant leur entrée au collège.

Afin de déployer le Savoir Rouler à Vélo sur l'ensemble du territoire, la SOFUB soutien financièrement les initiatives locales telles que celle de la cité éducative et lui a attribuer une subvention de 5 400 €.

Ainsi les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent le CCAS à percevoir au titre de l'année 2025 la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (57 296 €) et de la Société Opérationnelle de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (5 400 €).

- autorisent Mme la Présidente ou son représentant légal à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Signature numérique le 09/12/2025
de Antoine HOAREAU
Vice-Président du CCAS

<u>Destinataires</u> :
Préfecture : 1
Registre : 1
Ressources internes : 1
Politiques de la ville et accompagnant éducatif : 1